

FICHE SIGNALÉTIQUE

LA CLAUSE QUI SUIT EST UNE CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ DE CANEXUS – VEUILLEZ LA LIRE ATTENTIVEMENT.

Les renseignements contenus aux présentes sont fournis de bonne foi et jugés exacts à la date de prise d'effet indiquée ci-après. Toutefois, Canexus ne donne aucune garantie (de qualité marchande ou autre), expresse ou implicite, quant aux renseignements dans la présente fiche signalétique et Canexus n'assume aucune responsabilité découlant de l'utilisation de la présente fiche signalétique ou des renseignements qu'elle contient. Puisque Canexus ne contrôle pas les conditions d'utilisation des produits décrits dans la présente fiche signalétique, il incombe aux acheteurs ou utilisateurs de faire leurs propres recherches pour établir la pertinence des renseignements à leurs fins particulières et de s'assurer que leurs activités respectent toutes les lois fédérales, étatiques, provinciales ou municipales; en aucun cas Canexus n'est responsable des réclamations, des pertes, des dommages-intérêts ou des frais des acheteurs ou utilisateurs ou encore d'un tiers, quelle que soit la manière dont ils prennent naissance.

SECTION 1 – IDENTIFICATION

IDENTIFICATEUR DU PRODUIT :	HYDROXYDE DE SODIUM, solution à 50 % (qualité diaphragme & membrane)
UTILISATION DU PRODUIT :	Utilisé pour la neutralisation des acides, le contrôle du pH, le lavage des gaz, et comme catalyseur. Utilisé dans la fabrication des pâtes et papiers, du pétrole et du gaz naturel, des savons et des détergents, et des celluloses. Également utilisé pour le traitement de l'eau et des métaux, ainsi que dans la transformation des aliments et les opérations minières.
FABRICANT :	Société en commandite Produits chimiques Canexus Canada (pour toutes les usines de fabrication) 75, chemin des Hauts-Fourneaux Beauharnois (Québec), Canada J6N 3C1 N° de téléphone d'urgence : (604) 929-3441 Pour obtenir une FS : 1-800-699-6924

Cette fiche signalétique est disponible en anglais sur demande.

This MSDS is available in English upon request.

SECTION 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

CATEGORIE SIMDUT :

E – Matière corrosive



APERÇU DES DANGERS

Extrêmement corrosif. Cause des brûlures à la peau. Cause des brûlures graves aux yeux. Peut être mortel par ingestion. Réagit avec l'eau et de nombreux matériaux courants, et dégage de la chaleur. Le contact avec certains métaux générera de l'hydrogène gazeux inflammable.

EFFETS DE L'EXPOSITION À COURT TERME (AIGUË)

CONTACT CUTANE: Un contact direct peut causer des brûlures graves avec ulcères profonds, cicatrices permanentes et calvitie. Peut pénétrer les couches sous-cutanées, et la corrosion continuera jusqu'à ce que le produit soit éliminé. Si la solution est diluée, la sensation d'irritation peut être retardée de plusieurs heures.

CONTACT OCULAIRE: Les lésions peuvent varier, allant d'une irritation grave avec légère cicatrice, jusqu'au cloquage, à la désintégration, à l'ulcération, à des cicatrices graves et à l'opacité. Peut éventuellement donner lieu à du glaucome et des cataractes. Une exposition grave entraînera la cécité permanente.

HYDROXYDE DE SODIUM, solution à 50 % (qualité diaphragme & membrane)

INGESTION: L'ingestion peut causer des brûlures corrosives graves à la bouche, à la gorge et à l'œsophage. Les symptômes comprennent douleur intense, vomissement, diarrhée, collapsus, et même la mort. Même en petites quantités, tout substance caustique qui pénètre dans les poumons en cas d'ingestion ou de vomissement (par aspiration) peut causer des lésions graves aux poumons et même la mort.

INHALATION: L'hydroxyde de sodium ne se transforme pas facilement en vapeurs; l'inhalation n'est donc probable que si un aérosol se forme. Une exposition à l'aérosol peut causer une irritation grave des voies respiratoires, avec risque de lésion permanente et d'œdème pulmonaire. Les symptômes d'un œdème pulmonaire peuvent n'apparaître que 48 heures après l'exposition.

EFFETS DE L'EXPOSITION À LONG TERME (CHRONIQUE)

Une exposition répétée et prolongée de la peau à de faibles concentrations de liquide peut causer une dermatite. Certains rapports ont signalé l'incidence de troubles respiratoires chroniques à la suite d'une exposition répétée et prolongée au brouillard. Il n'existe aucune preuve de cancérogénicité chez l'homme résultant d'une exposition en milieu de travail. L'hydroxyde de sodium ne s'accumule pas dans le corps.

PROBLÈMES DE SANTÉ AGGRAVÉS PAR L'EXPOSITION

Tout problème pré-existant de la peau.

SECTION 3 – COMPOSITION

INGRÉDIENTS DANGEREUX	% (p/p)	NUMÉRO CAS
Hydroxyde de sodium	48 – 52	1310-73-2

SECTION 4 – PREMIERS SOINS

CONTACT CUTANE: Consulter immédiatement un médecin. Sous l'eau, retirer les vêtements, chaussures et articles en cuir contaminés, comme les bracelets de montre et les ceintures. Rincer aussitôt les régions contaminées avec un doux filet d'eau tiède pendant au moins 15 minutes, à l'horloge. NE PAS INTERROMPRE LE RINÇAGE – au besoin, faire attendre le véhicule de secours. Décontaminer à fond les vêtements. Jeter les chaussures et articles en cuir.

CONTACT OCULAIRE: Consulter immédiatement un médecin. Rincer aussitôt les yeux contaminés avec un doux filet d'eau tiède pendant au moins 30 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Éviter que l'eau contaminée ne touche l'oeil qui n'est pas contaminé. Si une solution saline neutre est disponible, l'utiliser pour rincer les yeux. NE PAS INTERROMPRE LE RINÇAGE – au besoin, faire attendre le véhicule de secours.

INGESTION: Consulter immédiatement un médecin. NE PAS PROVOQUER DE VOMISSEMENT. Ne rien faire avaler à la victime si elle perd rapidement conscience, ou si elle est inconsciente ou prise de convulsions. Demander à la victime de se rincer la bouche à fond avec de l'eau, puis lui faire boire 300 mL (10 oz) d'eau. Si du lait est disponible, lui en donner APRÈS l'eau. Si la victime vomit spontanément, la faire se pencher vers l'avant pour réduire les risques d'aspiration, puis lui redonner de l'eau.

INHALATION: Consulter immédiatement un médecin. Éliminer la source de contamination ou transporter la victime à l'air frais. En cas de difficultés respiratoires, l'administration d'oxygène par une personne compétente peut s'avérer utile. S'assurer que la victime demeure au repos complet - ne permettre aucun effort physique.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX: Prodiger un traitement symptomatique général (confort, chaleur, repos). Obtenir des soins médicaux dans tous les cas d'exposition, sauf dans les cas mineurs d'inhalation. Les mesures de premiers soins devraient être examinées par un personnel compétent qui connaît bien les propriétés de l'hydroxyde de sodium et ses conditions d'utilisation en milieu de travail.

HYDROXYDE DE SODIUM, solution à 50 % (qualité diaphragme & membrane)

SECTION 5 – RISQUES D'INCENDIE OU D'EXPLOSION

POINT D'ÉCLAIR :	sans objet	LIMITE INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ :	sans objet	SENSIBILITÉ AUX CHOCS :	insensible
TEMPÉRATURE D'AUTOINFLAMMATION :	sans objet	LIMITE SUPÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ :	sans objet	SENSIBILITÉ AUX DÉCHARGES ÉLECTROSTATIQUES :	insensible

PRODUITS DANGEREUX DE LA COMBUSTION : La décomposition thermique à des températures élevées peut générer des vapeurs d'oxyde de sodium.

AGENTS D'EXTINCTION : Ne brûle pas et n'entretient pas la combustion. Utiliser des agents d'extinction appropriés au type de feu environnant. Agir avec prudence si de l'eau est utilisée car l'eau appliquée directement sur des solutions d'hydroxyde de sodium peut dégager de la chaleur.

TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE : Évacuer les lieux et combattre l'incendie à partir d'une distance sécuritaire. Porter tout l'équipement de protection individuelle approprié. Approcher l'incendie en demeurant contre le vent. Retirer ou isoler les matériaux qui ne sont pas impliqués dans l'incendie si cela ne présente aucun danger. En présence de températures élevées, des vapeurs peuvent se dégager et générer des gaz très corrosifs. Le port de vêtements résistant aux produits chimiques et d'un appareil respiratoire autonome à surpression peut s'avérer nécessaire. Refroidir à l'eau les contenants exposés aux flammes pour éviter qu'ils n'éclatent. Ne pas diriger d'eau directement sur la source de la fuite. Le contact avec certains métaux courants (aluminium, zinc) générera de l'hydrogène gazeux qui, à son tour, peut former des mélanges explosifs avec l'air.

INDICE DE DANGER DE LA NATIONAL FIRE PROTECTION ASSOCIATION (NFPA) :

SANTE :	3 - corrosif ou toxique; éviter tout contact avec la peau ou l'inhalation
INFLAMMABILITE :	0 - incombustible
REACTIVITE :	1 - peut réagir s'il est chauffé ou mélangé avec de l'eau, mais pas violemment

SECTION 6 – MARCHÉ À SUIVRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

PROTECTION DES PERSONNES : Éloigner les curieux du lieu du déversement. Porter l'équipement de protection individuelle approprié. Bien aérer les lieux. Retirer les produits chimiques qui peuvent réagir avec la matière déversée si cela ne présente aucun danger. Ne pas toucher à l'hydroxyde de sodium déversé.

PRECAUTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT : Mettre en place le plan d'intervention en cas de déversement. Colmater ou réduire la fuite si cela ne présente aucun danger. Éviter que le produit déversé ne pénètre dans les égouts sanitaires ou pluviaux, les cours d'eau ou tout espace exigü, en l'endigant à l'aide de matières inertes comme de la terre ou du sable.

MESURE CORRECTIVES : Interdire l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Ne confier le nettoyage qu'à du personnel qualifié. Porter tout l'équipement de protection individuelle approprié. Contenir et absorber le déversement avec des matières inertes. La neutralisation au bicarbonate de soude est recommandée. Les autres méthodes comprennent la dilution et neutralisation avec de l'eau et de l'acide acétique ou chlorhydrique. Bien aérer et rincer le lieu du déversement à l'eau. Émettre les avis réglementaires applicables aux organismes gouvernementaux chargés de la santé et sécurité au travail et de l'environnement. Aux États-Unis, tout rejet d'une quantité supérieure à 1000 livres doit être signalé au *National Response Center* au 1-800-424-8802.

SECTION 7 – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MANUTENTION : Empêcher tout rejet de liquide réactif et très corrosif. Éviter de générer un brouillard. Assurer une bonne ventilation. Les équipements de secours doivent être facilement accessibles. Au moment de diluer le caustique, l'ajouter lentement dans l'eau pour éviter toute ébullition ou éclaboussure. Garder les contenants bien fermés lorsque le produit n'est pas utilisé.

ENTREPOSAGE : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré, loin des matières incompatibles comme les acides forts. Les lieux d'entreposage doivent être séparés des endroits où des employés travaillent. Les fûts peuvent nécessiter une ventilation régulière effectuée par du personnel qualifié. Si les fûts sont gonflés, prendre contact avec le fabricant pour obtenir des conseils sur les méthodes et équipements à utiliser.

HYDROXYDE DE SODIUM, solution à 50 % (qualités diaphragme & membrane)

SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

LIMITES D'EXPOSITION :

ACGIH TLV-C	2 mg/m ³
OSHA PEL-TWA	2 mg/m ³ (annulée en 1989, la PEL-C de 2 mg/m ³ de l'OSHA est encore en vigueur dans certains états)

CONTROLES A LA SOURCE : Prévoir une ventilation aspirante (générale ou locale) suffisante pour maintenir les concentrations sous les limites d'exposition permises. Il peut s'avérer nécessaire de suppléer ces contrôles en utilisant des enceintes pour le procédé ou le personnel, en contrôlant les conditions du procédé, ou en le modifiant.

PROTECTION RESPIRATOIRE : Une telle protection est habituellement inutile dans la plupart des cas. Voici les recommandations de *NIOSH* pour les concentrations d'hydroxyde de sodium dans l'air.

Jusqu'à 100 mg/m³ – respirateur à adduction d'air (RAA) avec masque complet, casque ou cagoule; respirateur à filtre(s) absolu(s) avec masque complet; respirateur filtrant à ventilation assistée avec filtre(s) antipoussières ou anti-brouillard; appareil respiratoire autonome (ARA) avec masque complet; ou RAA avec masque complet.

Concentrations IDVS (10 mg/m³) ou entrée prévue en milieu inconnu – ARA à surpression avec masque complet, ou RAA à surpression avec masque complet et ARA à surpression auxiliaire.

Évacuation – respirateur à filtre(s) absolu(s) avec masque complet, ou ARA de type évacuation.

NOTE : Les respirateurs filtrants ne protègent pas contre les atmosphères pauvres en oxygène.

Au Brésil, n'utiliser que des équipements ayant reçu un certificat d'agrément du Ministère du travail.

PROTECTION CUTANÉE : Porter des bottes et des gants imperméables (en caoutchouc naturel, néoprène, nitrile ou PVC), ainsi que tout autre vêtement de protection selon les circonstances. Éviter la laine et le cuir. Certaines manœuvres peuvent exiger le port d'une tenue complète et entièrement étanche.

PROTECTION DES YEUX ET DU VISAGE : Le port d'une protection oculaire est obligatoire. Le port de lunettes anti-éclaboussures est recommandé. Le port d'un écran facial peut aussi s'avérer nécessaire. Le port de verres de contact est déconseillé.

AUTRE : Voir à ce qu'une douche d'urgence et une douche oculaire soient disponibles dans les environs immédiats du lieu de travail.

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT :	solution de transparente à trouble, blanche, non volatile	POINT DE FUSION :	12 °C
ODEUR :	inodore	POINT D'ÉBULLITION :	143 °C
pH :	14; fortement alcaline	TEMPÉRATURE CRITIQUE:	sans objet
TENSION DE VAPEUR :	0.2 kPa (1.5 mm Hg) à 20 °C	DENSITÉ RELATIVE :	1,53 @ 15 °C
SOLUBILITÉ :	soluble dans l'eau en toutes proportions; très soluble dans les alcools	COEFFICIENT DE RÉPARTITION : n-OCTANOL/EAU	presque 0
DENSITÉ DE VAPEUR :	sans objet	TAUX D'ÉVAPORATION :	presque 0

HYDROXYDE DE SODIUM, solution à 50 % (qualités diaphragme & membrane)

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITE CHIMIQUE : Normalement stable. L'hydroxyde de sodium absorbe facilement le bioxyde de carbone se trouvant dans l'air pour former du carbonate de sodium.

INCOMPATIBILITE : Réagit vigoureusement et violemment avec de nombreux agents chimiques organiques et inorganiques tels que les acides forts, les composés aromatiques azotés et organohalogénés, la nitroparaffine, les glycols et les peroxydes organiques. Par réaction avec du tétrahydroborate de sodium ou des métaux comme l'aluminium, l'étain ou le zinc, génère de l'hydrogène gazeux inflammable et explosif. Au contact de sucres, peut générer de l'oxyde de carbone toxique. Corrosif pour l'aluminium, l'étain, le zinc, le cuivre, le laiton et le bronze. Corrosif pour l'acier au-dessus de 40 °C. Non corrosif pour le nickel. Attaque lentement le verre à la température ambiante.

PRODUITS DANGEREUX DE LA DECOMPOSITION : oxyde de sodium

POLYMERISATION DANGEREUSE : En soi, l'hydroxyde de sodium ne se polymérise pas, mais il polymérisera violemment l'acétaldéhyde, l'acroléine ou l'acrylonitrile.

SECTION 11 – RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

EFFETS AIGUS :

L'application d'une solution à 1 % a été signalée comme ayant causé la nécrose de la cornée du lapin. L'application de 0,5 ml d'une solution à 5 % pendant 4 heures a été signalée comme ayant causé des brûlures corrosives à la peau du lapin.

CANCEROGENICITE : Non répertorié par l'ACGIH, l'IARC, le NTP ou l'OSHA

SENSIBILISATION : n'est pas un agent sensibilisant

TERATOGENICITE : aucune information disponible

EFFETS SUR LE SYSTEME REPRODUCTEUR : aucune information disponible

MUTAGÉNICITÉ : aucune information disponible

SECTION 12 – RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

RENSEIGNEMENTS ÉCOTOXICOLOGIQUES :

L'hydroxyde de sodium peut être très toxique pour la vie aquatique car il élève le pH aqueux à des niveaux toxiques.

CONSÉQUENCES ÉCOLOGIQUES :

Ne s'accumule pas dans le corps. Se dissocie dans l'eau. En cas d'exposition à l'air, réagit pour donner du carbonate de sodium moins alcalin. Peut être neutralisé par la présence d'agents tampons naturels.

HYDROXYDE DE SODIUM, solution à 50 % (qualités diaphragme & membrane)

SECTION 13 – TECHNIQUES D'ÉLIMINATION

La boue qui résulte de la neutralisation, effectuée soit sur les lieux du déversement ou dans une usine de gestion des déchets, peut être éliminée dans une décharge reconnue. Cependant, avant de procéder à l'élimination de résidus dangereux, consulter les organismes de réglementation en matière d'environnement pour connaître les pratiques d'élimination acceptables.

SECTION 14 – RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

RÈGLEMENTS CANADIENS SUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

Solution d'hydroxyde de sodium, classe 8, UN 1824, groupe d'emballage II

RÈGLEMENTS DU US DOT SUR LES MATIÈRES DANGEREUSES

Solution d'hydroxyde de sodium, classe 8, UN 1824, groupe d'emballage II et III

Quantité à déclarer = 1000 livres

EXIGENCES DU BRÉSIL POUR LE TRANSPORT

Decreto Lei no 96.044 de 18.05.88: Regulamentação do Transporte Rodoviário de Produtos Perigosos.

|| Resolução 420 12.02.2004: Instrução Complementar aos Regulamentos do Transporte Terrestre de Produtos Perigosos.

NBR 7500: Símbolos de riscos e manuseio par ao transporte e armazenagem de materiais.

NBR 7501: Terminologia: Transporte de produtos perigosos.

NBR 7503: Ficha de emergência para o transporte de produto perigoso - Características e dimensões e preenchimento

NBR 9735: Conjunto de equipamentos para emergência no transporte rodoviário de produtos perigosos

|| NBR 15481: Transporte rodoviário de produtos perigosos - Requisitos mínimos de segurança.

ADDITIONAL REGULATIONS

|| IATA: International Air Transport Association - Dangerous Goods Regulations,

SECTION 15 – RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX CANADIENS (liste partielle)

Loi canadienne sur la protection de l'environnement – L'hydroxyde de sodium est inclus dans la Liste intérieure des substances (LIS).

Catégorie SIMDUT :

E – Matière corrosive

Liste de divulgation des ingrédients du SIMDUT : Oui, 1%

CONFORMITÉ AVEC LE RPC

Ce produit a été classifié selon les critères de danger du RPC; la fiche signalétique contient toute l'information requise par le RPC.

RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX AMÉRICAINS (liste partielle)

Toxic Substances Control Act (TSCA) – L'hydroxyde de sodium est répertorié dans l'inventaire

OSHA : Substance dangereuse selon la norme 29 CFR, section 1910, sous-partie Z

CERCLA : Substance dangereuse selon la norme 40 CFR, partie 302 (quantité à déclarer = 1000 lb)

SARA 313 : Aucun ingrédient n'est sujet aux exigences de déclaration de la norme 40 CFR, partie 372

SARA 311/312, catégories de dangers de l'*EPA* : Danger immédiat (aigu) pour la santé, danger de réaction

SARA 302 : Aucun ingrédient n'est sujet à la norme 40 CFR, partie 355

NSF

Ce produit est certifié selon « NSF/ANSI Standard 60 » (Certificat numéro 07870/07871B) pour un niveau maximum d'utilisation (MUL) de 100 mg/L.

SECTION 16 – AUTRES RENSEIGNEMENTS

VERSION :	4.0
PRÉPARÉE PAR :	Service Gestion Responsable Canexus. Des questions? Contacter Canexus à: 1-800-699-6924
RÉVISIONS :	Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.